

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 7181 Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : IMA KOR BRAHIM

Date de naissance : 08.02.1962 caser

Adresse : Bloc 26 Rue 04 N° 02 HAY TILILA AGADIR

Tél. : 066 712 24 41

Total des frais engagés : 724,30 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

DR. Abdesselam N'BOU
PEDIATRE
D.U d'Échographie Clinique
D.U. d'Endoscopie Digestive Pédiatrique
45, Av Kennedy Talbertt AGADIR
Tél: 0528 82 35 32 // INPE: 041115510

Date de consultation : 28 NOV. 2023

Nom et prénom du malade : IMA KOR A7A Age :

Lien de parenté : Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique : ALD AIC

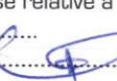
Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : _____ Le : _____ / _____ / _____

Signature de l'adhérent(e) : 

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
28.NOV.2023	consultation	1	300	DR. ABBAS

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
HARMETTE PHARMACEUTIQUE 8, AV. M. BOUTEFLIA Riad El Islam Agadir Tél: 05.28.23.09.42	28.11.23	42670 DH N-BOU Kepac 25/12/2023 Réception Clinique N-BOU Pediatrique AGADIR 04.11.2351

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	C
00000000	00000000
35533411	11433553

A circular diagram showing the numbers 1 through 8 arranged in a circle. The numbers are positioned as follows: top (H) has 1; top-right has 2; right has 3; bottom-right has 4; bottom (G) has 5; bottom-left has 6; left has 7; top-left has 8. A horizontal axis labeled D passes through the 8 and 5 positions. A vertical axis labeled G passes through the 1 and 5 positions. A central point is labeled H.

(Création, remont, adjonction)

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Abdesselam N'BOU

PEDIATRE

Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris

D.U. d'Echographie Clinique
D.U. d'Endoscopie Digestive et Proctologie
Pédiatriques

Ancien Chef de Service de Pédiatrie à l'Hôpital
Hassan II d'Agadir

الدكتور عبد السلام نبو

متخصص في أمراض الأطفال والرضيع
خريج كلية الطب بباريس

الفحص بالصدى
الكشف بالمنظار الداخلي

طبيب رئيسي سابق لمصلحة الأطفال
بمستشفى الحسن الثاني بأكادير

Agadir, le : 28 NOV. 2023 أكادير، في :

NOTE D'HONORAIRE

Nom : INAKOR

Prénom : AYA

Consultation : C2 + Néphritis

Date :

Montant : 300,00

Signé

Dr. Abdesselam N'BOU
PEDIATRE
 D.U d'Echographie Clinique
 D.U. d'Endoscopie Digestive et Proctologie Pédiatrique
 45, Av Kennedy Talborjt - AGADIR
 Tél: 0528 82.35.32 // INPE: 041115510

Dr. Abdesselam N'BOU

PEDIATRE

Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris

D.U. d'Echographie Clinique

D.U. d'Endoscopie Digestive et Proctologie
Pédiatriques

Ancien Chef de Service de Pédiatrie à
l'Hôpital Hassan II d'Agadir

الدكتور عبد السلام نبو

متخصص في أمراض الأطفال والرضيع

خريج كلية الطب بباريس

الفحص بالصدى

الكشف بالمنظار الداخلي

طبيب رئيسي سابق لمصلحة الأطفال
بمستشفى الحسن الثاني بأكادير

Agadir, le : في : أكادير،

28 NOV 2023

IWALEN

58,30

A7A

NEGASFON 160

C-7

NEOPRED CP 20

(S.V.)
(S.V.)

37,40

2CP 17

→ 04

15,70

TOPLEXIL SI
TOSLEXIL SI
TCS x 3

(S.V.)

16,30

X IWALEN SI
ACC x 2

(S.V.)

206,00 FL o waer

5ug

16,30

PPV: 206,00 DH

A revoir dans 02 jours, si votre enfant ne s'améliore pas

رقم ٢٠٢٠٤٤٨١ - تالبرجت - أكادير - الهاتف / الفاكس : ٥٢٨٨٢٣٥٣٢ - المحمول : ٠٦٦١٢٠٤٤٨١

N° 45, Avenue Kennedy - Talborjt - AGADIR - Tél. / Fax : 05.28.82.35.32 - GSM : 06.61.20.44.81

L.S.V.

1 CP / a c w r e g u → IN 05

Lot FB2S
EXP 09 2024
PPV 45,30 DH

Lot MJ3V
EXP 12 2024
PPV 45,30 DH

45,30x2
✓ see below

24

15

A

424,30

Dr. Abdesselam N BOU
PEDIATRE Clinique
Echographie Pédiatrique
D.U d'Endoscopie Digestive AGADIR
45, A^v Kennedy Taworti - Agadir
Tel: 0528 82 35 52 / INPE: 041115510

PHARMACIE LES PARENTS
28, Av. Mchdi Ben Othmane
Riad Salam Agadir
Tel: 0528 23 00 42